

**Le 28 mai 2019**

[Original]

### Frais de scolarité

**M. D. Landry** : Monsieur le président, le gouvernement conservateur prend des décisions sans tenir compte des preuves et des avis des experts. Il continue à faire des réductions sur le dos des plus vulnérables du Nouveau-Brunswick. L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université a adopté une motion qui condamne le gouvernement conservateur pour ses compressions dans les programmes de droits de scolarité gratuits et d'allègement des frais de scolarité pour la classe moyenne.

Selon l'association, ces réductions ont été faites au mépris de toutes les preuves de l'efficacité de ces programmes pour élargir l'accès à l'éducation postsecondaire et des conséquences dévastatrices des changements sur les étudiants marginalisés et les plus vulnérables de notre province.

Ce n'est pas le premier groupe qui critique le gouvernement actuel pour son manque de vision. Que répond le premier ministre aux professeurs?

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** : Monsieur le président, nous voilà repartis. L'opposition continue à semer la peur. Le fait est que, Monsieur le président, nous avons rencontré l'association des professeurs d'université et des associations étudiantes de la province, et toutes ont dit vouloir maintenir les bourses d'aide financière directe. C'est exactement ce que nous avons fait, contrairement aux gens d'en face, et des centaines et des centaines de personnes de plus peuvent désormais avoir accès au programme de bourses, Monsieur le président. Comme je l'ai dit la dernière fois que nous avons siégé à la Chambre, l'alarmisme doit cesser. Nous avons rendu le programme plus accessible qu'auparavant pour beaucoup plus de gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

**M. D. Landry** : Monsieur le président, ce n'est pas nous qui venons de dire cela, ce sont les professeurs et professeures d'université. Ils viennent de dire que les groupes d'étudiants les plus marginalisés et les plus pauvres de notre société ne peuvent plus continuer à aller à l'université parce que le gouvernement a éliminé le Programme des droits de scolarité gratuits.

Si je regarde les groupes, à ce moment-ci, je vois que c'est le nord du Nouveau-Brunswick qui est le plus touché. L'année passée, dans certains cas... Je pense que nous parlions de 50 % des étudiants qui se sont inscrits pour étudier dans les campus de l'Université de Moncton, que ce soit à Edmundston ou à Shippagan. Cette année, certains de ces jeunes se posent la question à



savoir s'ils seront capables d'aller à l'université, parce que les programmes ont été abolis. Qu'a à dire le premier ministre sur cette nouvelle version que nous apportent aujourd'hui les professeurs?

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** : Monsieur le président, j'ai une question pour le chef de l'opposition. Quand il était au pouvoir, pourquoi était-il acceptable, selon lui, qu'une personne qui fréquentait le Oulton College, étudiait pour devenir travailleur paramédical et était une personne à faible revenu du Nouveau-Brunswick ne pouvait pas avoir accès aux fonds en question? Monsieur le président, pourquoi pensait-il qu'il était acceptable que quelqu'un, une personne à faible revenu du Nouveau-Brunswick, qui étudiait à l'Université Crandall à Moncton pour devenir enseignant, ne pouvait pas avoir accès au financement? J'aimerais le savoir. Pourquoi les gens d'en face pensaient-ils qu'il était acceptable d'exclure tous les étudiants néo-brunswickois concernés?

[Original]

**M. D. Landry** : Monsieur le président, nous avons lancé le Programme des droits de scolarité gratuits. Cela fait plus de 20 ans que je siége comme député à la Chambre. J'ai fait des annonces. Je me souviens d'avoir signé des contrats de plus de 500 000 \$ ; pardon, pas 500 000 \$, mais bien de plus de 500 millions de dollars, lorsque nous menions des projets de construction de routes dans la province. Je vous dirai que, durant mon règne à l'Assemblée législative, la plus belle chose que nous ayons pu faire pour aider les jeunes et les familles les moins nantis de la province a été l'annonce du Programme des droits de scolarité gratuits. Nous avons apporté des modifications et nous en aurons encore apporté dans le courant d'autres étapes. Je me demande pourquoi le gouvernement Higgs continue à s'en prendre aux étudiants les moins fortunés de notre société.

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** : Ce que nous n'avons pas fait, c'est choisir des gagnants et des perdants. Nous avons décidé que chaque personne à faible revenu du Nouveau-Brunswick qui veut étudier dans un établissement public ou privé devrait avoir accès aux bourses d'aide financière directe. Monsieur le président, la situation est très claire : Le chef de l'opposition veut choisir des gagnants et des perdants et laisser des gens pour compte.

[Original]

**M. D. Landry** : Monsieur le président, ce que nous voulions faire, c'était d'amener les pauvres à se joindre aux gagnants. C'est cela que nous voulions faire lorsque nous avons annoncé le Programme des droits de scolarité gratuits. Comme vous le savez, nous avons mis un certain plafond, que nous avons monté par la suite. Je vous dirais que, jamais en 100 ans, nous avons pensé séparer des groupes. Ce que nous voulions faire, c'était donner une chance aux familles,



comme celles que je connais vraiment bien. Leurs enfants ont pu aller à l'université, même si les parents recevaient des prestations de l'aide au revenu. Ils ont eu la chance d'aller à l'université grâce à ce programme.

À Noël, j'étais dans une famille et je me souviens que la deuxième enfant, dont les parents reçoivent des prestations de l'aide au revenu, m'a demandé si elle aussi serait en mesure d'aller à l'université grâce au Programme des droits de scolarité gratuits. Je lui ai répondu : Oui, probablement, si le gouvernement ne l'élimine pas. Maintenant que le gouvernement a éliminé ce programme, cette jeune fille se demande si elle pourra aller à l'université. Qu'a à répondre le gouvernement?

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** : Monsieur le président, il n'y a qu'une raison pour laquelle les étudiants de la province auront l'impression de ne pas pouvoir aller à l'université l'année prochaine. Les propos alarmistes provenant de l'autre côté de la Chambre en sont la raison. Il existe toutes sortes de bourses d'aide financière directe pour plus de personnes que jamais au Nouveau-Brunswick. Les propos alarmistes créent la fausse impression que les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas accès aux études universitaires ou collégiales dans la province, et les parlementaires d'en face en sont responsables. Les parlementaires d'en face en sont responsables. Monsieur le président, nous avons décidé de ne pas choisir de gagnants ni de perdants. Les parlementaires d'en face en ont choisi.

## Immunisation

**M. D'Amours** : Monsieur le président, en ce qui a trait à l'éclosion de rougeole, le ministre de la Santé communiquerait-il à la Chambre l'information la plus récente sur celle qui touche la Kennebecasis Valley High School? En particulier, qui devrait recevoir la dose de rappel, et où les gens peuvent-ils la recevoir?

**L'hon. M. Cardy** : Je remercie le député d'en face de la question. Il s'agit d'une belle occasion de parler du fait que, oui, nous assistons à une éclosion de rougeole dans le sud de la province et de transmettre des renseignements importants en matière de santé publique.

À l'heure actuelle, voici la chose la plus importante que les personnes qui se sentent malades et qui se croient atteintes de la rougeole doivent retenir. Il faut se rappeler que, pendant quatre jours avant l'apparition de l'éruption cutanée rouge que nous supposons souvent être le principal symptôme de la rougeole... On peut passer quatre jours avant que cette éruption cutanée n'apparaisse et être malgré tout infecté. Il est question d'une maladie hautement contagieuse. Ne vous présentez pas à l'urgence. Ne vous présentez pas au cabinet de votre médecin de famille. Composez plutôt le 811 pour recevoir d'autres instructions. Voici l'instruction à transmettre en ce moment aux personnes dans le sud de la province ou ailleurs



dans la province qui se croient atteintes de la rougeole : Composez le 811 pour obtenir des directives sur les endroits où aller pour obtenir de l'aide et recevoir les traitements nécessaires.

Nous consacrons toutes les ressources de notre système de santé publique à l'endiguement et à l'enraiment de l'éclosion. Je remercie encore le député d'en face de la question.

**M. D'Amours** : Monsieur le président, la séance de vaccination à la Kennebecasis Valley High School est une bonne initiative. Nous avons appris que les pharmaciens de Saint John recevaient en moyenne cinq appels par heure concernant la rougeole. Les pharmaciens pourraient aider à vacciner beaucoup plus de personnes. Le problème, c'est que la santé publique ne les considère pas comme des fournisseurs officiels. Que fera le ministre de la Santé pour permettre aux pharmaciens de nous aider à lutter contre l'éclosion?

**L'hon. M. Cardy** : Monsieur le président, je remercie le député d'en face. Les pharmaciens jouent un rôle vraiment essentiel au sein de notre système de soins de santé, et je plaide depuis longtemps en faveur de l'élargissement de leur rôle. Je sais que le ministre de la Santé est du même avis. Les pharmaciens peuvent jouer un rôle élargi dans un large éventail de domaines au chapitre de la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick.

Toutefois, dans le présent cas, pour revenir à ma première réponse apportée à la première question, nous ne voulons pas que les personnes qui se croient atteintes de la rougeole se présentent dans des endroits publics, y compris les pharmacies. Si vous vous croyez atteint de la rougeole, composez le 811. À l'heure actuelle, il s'agit d'un enjeu de santé publique, et non pas simplement d'injections de rappel routinières ni d'un élément habituel du système de soins de santé. Nous sommes aux prises avec une éclosion. Nous devons l'endiguer le plus rapidement possible, et, bien que les pharmaciens aient un rôle important à jouer dans de très nombreux domaines, l'éclosion n'en fait pas partie. Merci, Monsieur le président.

[Original]

**M. D'Amours** : Monsieur le président, le ministre de la Santé peut-il nous dire si nous avons un nombre suffisant de vaccins contre la rougeole afin de répondre à la demande et protéger tous les gens du Nouveau-Brunswick actuellement à risque pour ce qui est de cette maladie?

**L'hon. M. Cardy** : Monsieur le président, je remercie le député du côté de l'opposition pour sa question. Ce matin, j'ai eu des discussions avec les fonctionnaires du ministère de la Santé et du bureau de la santé publique, et ils m'ont informé que, oui, le nombre de vaccins était suffisant pour l'évènement que nous sommes en train de vivre en tant que province, soit les cas de rougeole. Toutefois, il faut toujours être vigilant, et c'est pourquoi il est important que, si les gens présentent des symptômes, ils doivent composer le 811 afin de discuter avec les professionnels des façons d'agir pour s'assurer qu'ils reçoivent les traitements nécessaires.

S'il vous plaît, je le dis encore une fois dans la deuxième langue officielle : Ne vous présentez pas dans les hôpitaux, au cabinet de votre médecin de famille ou dans les pharmacies. Restez à



la maison, composez le 811 et suivez les conseils que vous donneront les professionnels de la santé en réponse à vos questions. Merci beaucoup pour votre question.

[Traduction]

## Sécurité publique

**M. Horsman** : Merci, Monsieur le président. En vue de lutter contre la criminalité dans certains secteurs de la province, le gouvernement a financé une unité chargée de l'application de la *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages* — connue sous le nom de SCAN en anglais — afin de réprimer notamment le trafic de drogues et la prostitution grâce à la collaboration des propriétaires fonciers. Nous croyons comprendre que des compressions ont été faites dans le programme, et je me demandais si le ministre pouvait le confirmer.

**L'hon. M. Urquhart** : Merci, Monsieur le président. Il n'y a eu aucune compression, mais plutôt des adaptations sur le plan de la répartition du personnel auprès des diverses collectivités et dans divers secteurs. Tous les employés sont toujours en fonction et continueront de surveiller la situation.

**M. Horsman** : Merci, Monsieur le président. Je veux simplement clarifier un élément dont a parlé le ministre la dernière fois que nous avons siégé, soit que les gens de ce côté-ci de la Chambre n'avaient pas posé de questions sur l'Unité de lutte contre la contrebande pendant les prévisions budgétaires. C'est parce que nous n'étions pas au courant de la situation et qu'aucune annonce n'avait été faite à ce moment-là ; il s'agit encore d'une question de transparence.

Nous avons appris que trois membres de l'unité SCAN avaient été démis de leurs fonctions, ce qui a eu pour effet de solliciter davantage le personnel des services de police qui n'est pas censé assumer de telles fonctions. Les agents de police sont déjà très occupés à patrouiller les collectivités pour en assurer la sécurité. Je me demande simplement en quoi l'annulation du programme est une bonne idée, si le ministre veut bien répondre.

**L'hon. M. Urquhart** : Monsieur le président, j'ai été dans l'opposition probablement plus longtemps que je ne l'aurais souhaité. Quand j'ai préparé mes prévisions, j'ai consulté le budget et les prévisions du parti. Le député d'en face a dit que le programme n'y figurait pas. Je ne comprends pas. Le député d'en face n'avait qu'à examiner les prévisions ; toutefois, quand il s'est levé pour faire ses observations liminaires, il a lui-même parlé des prévisions et du fait que c'était le seul programme qui manquait. Il était simplement... Étant donné qu'il n'était pas prêt à consulter les prévisions, il... À mon avis, il est très offensant pour les parlementaires ici sur le parquet et pour les gens que le député d'en face vienne dire que le programme ne faisait pas partie des prévisions. Voilà en quoi consiste la recherche et voilà ce que les parlementaires sont censés faire quand ils comptent interroger les ministres sur le sujet.



**M. Horsman** : Monsieur le président, j'ai bien lu que le budget des services de police avait été réduit de 1,1 million de dollars, et ce, au détriment de la sécurité de la population de la province. Je me demande si le ministre n'a pas envoyé de lettres aux trois membres en question, soit les membres de l'unité SCAN, leur annonçant l'abolition du programme.

**L'hon. M. Urquhart** : Monsieur le président, dès qu'on prend les rênes d'un ministère, particulièrement de Sécurité publique, il faut se pencher sur la répartition des ressources. Dans le cas de Sécurité publique, j'ai bien souvent constaté que des organismes ou groupes avaient été mis en place, parfois pour donner du travail à des amis ou bien pour repenser les activités et la façon de procéder dans l'avenir. Vous savez, il y a toujours deux façons d'envisager les mesures à prendre pour préparer un ministère. D'abord, je préfère examiner les problèmes de société et les problèmes auxquels est confronté le personnel, puis travailler en amont. Au lieu d'essayer de remédier à la situation en servant mes propres intérêts, je cherche plutôt à agir dans l'intérêt de la collectivité. J'ai réorganisé le ministère et j'estime que je peux mieux répondre aux besoins.

## Tourisme

**M. J. LeBlanc** : Monsieur le président, de nombreuses préoccupations ont été soulevées au sujet de la taxe touristique qu'a présentée la province. Le ministre nous dira-t-il si cette taxe s'appliquera aux terrains de camping de la province?

**L'hon. M. Carr** : Voilà une bonne question de la part du député d'en face, Monsieur le président, et c'est exactement la question qu'il a posée en comité lorsque nous avons étudié le projet de loi. Nous avons étudié très attentivement le projet de loi et y avons consacré beaucoup plus de temps que prévu, mais c'est correct. Plus approfondies sont les questions qui nous sont adressées en comité au sujet des projets de loi, mieux c'est.

Monsieur le président, nous avons donné aux municipalités la capacité et la liberté d'imposer la taxe à leur avantage. C'est ce qu'elles demandent depuis plusieurs, plusieurs années. Le gouvernement précédent leur avait accordé une telle latitude puis l'avait retirée étant donné que fiston n'a pas fait ce qu'on attendait de lui ; nous sommes donc intervenus. Nous avons dit que nous nous en occuperions. Nous avons procédé en consultation avec les municipalités et leurs associations. Monsieur le président, j'entends dire actuellement dans des régions que les municipalités adopteront une approche globale et holistique et qu'elles n'imposeront pas de taxe aux terrains de camping ni aux gîtes touristiques qui comptent moins de cinq chambres.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. J. LeBlanc** : Monsieur le président, il semble que la taxe est imposée pour compenser les compressions que le ministre a faites dans le budget de marketing touristique, ce qui est regrettable. Étant donné que ce ne sont pas tous les lieux d'hébergement qui sont situés à l'intérieur des limites municipales, le ministre appliquera-t-il la taxe touristique aux secteurs non constitués en municipalité et la percevra-t-il?



**L'hon. M. Carr** : Monsieur le président, nous avons aussi étudié les questions mentionnées en comité ; il semble donc que le député d'en face cherche à obtenir un extrait sonore ou vidéo à afficher sur Facebook. C'est correct. À un moment donné, j'étais passé maître dans l'art d'agir ainsi. Vous pouvez consulter ma page Facebook. Tout est là.

Toutefois, Monsieur le président, ce sont les municipalités qui instaureront la taxe en question, vous savez. Ce que cherche le député d'en face... Il veut que le gouvernement impose les gens dans les secteurs non constitués en municipalité. Quand cela arrive, quand les gouvernements imposent une taxe aux collectivités et décident de la moduler, cela crée des gagnants et des perdants. D'ailleurs, nous savons que le parti d'en face aime créer des gagnants et des perdants. Nous l'avons vu dans le cas du Programme des droits de scolarité gratuits, lequel n'était gratuit pour personne. Nous envisageons le tout comme une approche, c'est-à-dire une taxe que les municipalités peuvent instaurer de façon volontaire. Il ne s'agit pas d'une taxe ordinaire, Monsieur le président. Nous ne croyons pas à cela.

### Rivière Petitcodiac

**M. McKee** : Monsieur le président, la restauration complète de la rivière Petitcodiac, la construction d'un nouveau pont et la réalisation de travaux de modernisation de l'installation de traitement des eaux usées de TransAqua sont bénéfiques pour l'environnement ; il n'est donc pas étonnant que les Conservateurs n'aient jamais soutenu résolument le projet. Ces derniers ne s'intéressent pas vraiment à ce que disent des gens comme les scientifiques.

Monsieur le président, le report de projets comme ceux dont il est question entraîne des coûts supplémentaires, que ce soit en raison de l'annulation d'un contrat déjà accordé ou de l'inflation qui fait grimper les coûts plus l'on attend. De plus, les familles dans la région ont trouvé de nouvelles solutions de rechange pour la garderie afin d'éviter les ralentissements de la circulation. Des villes ont modernisé l'infrastructure dans la région pour supporter des charges de roulage plus lourdes ; pourquoi donc reporter les projets en question? Combien coûtera le projet si jamais il est terminé — au bout de trois, quatre ou cinq ans, Monsieur le président?

**L'hon. M. Oliver** : Merci, Monsieur le président. Je dis au député d'en face que je ne sais pas exactement quand les gens d'en face comprendront. En décembre, nous avons fait des annonces. Nous avons dit aux gens d'en face que nous éliminerions un certain nombre de projets afin d'équilibrer notre budget, d'aller de l'avant et de réduire la dette. Nous l'avons fait. C'est exactement ce que nous avons fait. C'est la première fois depuis de nombreuses années que nous avons pu le faire.

Je tiens à assurer à la province que la sécurité de nos routes est primordiale, en fonction de notre capacité à payer. En fait, pour ce qui est du projet en particulier, je sais que le maire a déjà dit que les mesures que le ministère prenait donneraient aux gens de la région plus de temps pour s'adapter et se préparer à la fermeture qui surviendra dans un an. Nous



poursuivons le projet cette année et nous l'achèverons dans les années à venir. Merci, Monsieur le président.

[Original]

### Contrats du gouvernement

**M. K. Arseneau** : Monsieur le président, à la page 4 du programme électoral du Parti conservateur de M. Higgs, il est écrit que ce gouvernement allait examiner attentivement le contrat concernant les services extra-muraux signé avec Services de santé Medavie Nouveau-Brunswick dans les six mois suivant les élections. Nous voilà huit mois après les élections. Dans le discours du trône, ce gouvernement a persisté et signé. Je cite le discours du trône : « D'ici à six mois, votre gouvernement examinera le contrat des services de soins à domicile conclu avec Services de santé Medavie Nouveau-Brunswick. » Nous voilà six mois après le discours du trône.

Afin d'éviter toute confusion, telle est la norme ces jours-ci, ma question est pour le premier ministre, le député de Quispamsis, le chef qui a apposé sa signature sur son programme électoral. Comme ce gouvernement est axé sur les résultats, je suppose que cette double promesse a été tenue. Donc, le premier ministre peut-il partager avec nous aujourd'hui le résultat de cet examen attentif?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** : Je vous remercie beaucoup de la question. Monsieur le président, oui, tout au long de l'examen concernant Medavie, nous avons eu différents points de contrôle pour savoir comment fonctionnait le processus, pour savoir si les résultats escomptés étaient effectivement obtenus et si nous constatons des effets positifs dans la province. Fait intéressant, nous n'avons pas reçu de réelles plaintes au sujet des niveaux de service, ni à nos bureaux ni à l'un des bureaux de députés, à ma connaissance.

Toutefois, l'intention est toujours d'avoir... J'en ai fait la demande tout récemment. Nous n'avons pas de rapport en ce moment, mais l'intention est d'avoir quelque chose qui rendrait compte du niveau de service. Au cours des six premiers mois de l'examen, en fait... Je voulais avoir le rapport d'ici à la fin de juin pour pouvoir dire : Bon, le tout a-t-il fonctionné? N'a-t-il pas fonctionné? Où y a-t-il eu des obstacles dans chaque domaine? Merci, Monsieur le président.

[Original]

### Nominations

**M. K. Arseneau** : Merci, Monsieur le président. Nous attendons ce rapport avec impatience. Il ne nous reste que quelques semaines à siéger avant de retourner dans nos circonscriptions pour l'été.





Excusez-moi, ma question a changé parce qu'il y a eu une annonce ce matin. En juillet, il y aura un an que le poste de commissaire aux langues officielles est assuré de façon intérimaire. Or, le paragraphe 43(5.5) de la *Loi sur les langues officielles* stipule que le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer un commissaire intérimaire pour un mandat maximal d'un an.

Comme ce gouvernement est axé sur les résultats... J'ai vu ce matin qu'il a changé le processus. Donc, pourquoi le premier ministre ne faisait-il plus confiance au comité de sélection? Pouvons-nous nous attendre à une nomination d'ici la date butoir de juillet?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** : Encore une fois, je vous remercie de la question. Je vais dire au député d'en face — par l'intermédiaire du président — que nous renouvelons le processus. Le processus a en quelque sorte été ralenti et retardé pendant tout le cycle électoral ; le tout avançait plutôt lentement ou n'avancait pas du tout. Nous lancerons un nouveau concours. Le tout suivra la même démarche où nous procédons de façon indépendante... Nous suivrons les étapes sélectionnées... Les personnes qui ont déjà posé leur candidature peuvent aussi postuler pour le poste. Nous consulterons tous les partis au sujet de tout candidat choisi et mènerons donc aussi une telle discussion. Comme je l'ai dit, tous les candidats peuvent postuler de nouveau. Nous annoncerons bientôt plus de détails, mais le tout ne se fera pas avant la date butoir de juillet mentionnée par le député d'en face. Merci.

## Travailleurs paramédicaux

**M. Austin** : Monsieur le président, les travailleurs paramédicaux en soins avancés constituent un élément essentiel de notre système de services d'urgence. Ces travailleurs sont plus formés et plus aptes à prodiguer des soins médicaux grandement nécessaires, lesquels vont bien au-delà de ce que les travailleurs paramédicaux en soins primaires sont autorisés à faire. Malheureusement, en raison du maintien d'exigences linguistiques inutiles imposées au personnel paramédical, nous perdons des personnes ayant des années d'expérience.

Le premier ministre sait-il que chaque ambulance dispose d'une ligne d'interprétation spécialisée, qui est assez comparable aux services que nous utilisons ici à la Chambre? Grâce à des technologies modernes, les obstacles linguistiques devraient appartenir au passé. Le premier ministre sera-t-il surtout assez courageux pour s'élever contre cette situation absurde qui pèse sur les gens du Nouveau-Brunswick et faire enfin preuve de bon sens en ce qui a trait aux questions linguistiques et à nos services de première ligne?

**L'hon. M. Cardy** : Monsieur le président, je remercie le député de la question. Effectivement, l'utilisation de la technologie est en hausse dans toutes les formes de gouvernement et dans le monde entier. Au Nouveau-Brunswick, le fait que le personnel puisse nous fournir un service bilingue reflète un engagement de longue date. Voilà le genre de discussions qui prennent



beaucoup, beaucoup plus de temps que de faire des annonces et de s'exprimer brièvement ici à la Chambre en réponse à une question précise.

Nous devons absolument nous assurer de fournir des soins de la meilleure qualité possible, et la prestation de soins doit comprendre la capacité de communiquer clairement avec les gens. Ayant moi-même fait l'expérience de travailler avec des systèmes de soins de santé — pas d'y avoir travaillé, mais d'en avoir fait l'expérience — dans de nombreux pays où les appareils de traduction étaient utilisés, je peux affirmer que ceux-ci ont leurs limites. Les appareils en question sont certainement abordables, mais ils n'ont pas la capacité de transmettre les nuances ni le type de détails qu'on voudrait savoir et auxquels on s'attendrait dans son pays natal. Je m'attendais à cela en Thaïlande. Ici au Nouveau-Brunswick, je suis content qu'un employé puisse me parler en anglais ou en français.

**M. Austin** : La réalité est bien différente. Monsieur le président, nous disposons ici au Nouveau-Brunswick de travailleurs paramédicaux ayant des années d'expérience — je parle de 10, de 15 ou de 20 années d'expérience — à qui on refuse un poste de travailleur paramédical en soins avancés. Je tiens à ajouter que, dans la vaste majorité des cas, les travailleurs paramédicaux en soins avancés arrivent en second sur les lieux, non en premier. Je n'arrive pas à comprendre comment nous pouvons avoir immédiatement à notre disposition, en temps réel, des interprètes à la Chambre, mais, quand il s'agit des services de première ligne, une telle option n'est pas acceptable.

Monsieur le président, une multitude de langues existent dans des endroits comme Toronto, Vancouver et ailleurs dans le monde, et d'excellents services y sont offerts à la population. Pourquoi continuons-nous au Nouveau-Brunswick de laisser pour compte des personnes unilingues en ce qui concerne les services de première ligne? Je vais reposer la question. Le gouvernement actuel envisagera-t-il de modifier les exigences linguistiques afin qu'elles soient à un niveau raisonnable pour que les personnes unilingues puissent occuper un poste permanent à temps plein?

**L'hon. M. Higgs** : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, selon moi, nous avons commencé très tôt, dans le programme à cet égard, à convenir que, en ce qui concerne la situation des travailleurs paramédicaux, nous ne croyons pas que quelqu'un devrait se voir refuser un emploi, soit le droit à un emploi, ni une promotion simplement au motif qu'il ne peut pas parler l'une ou l'autre des langues officielles. Nous croyons qu'il faut offrir des possibilités et permettre ensuite l'apprentissage de la langue tel qu'il est exigé.

Si la situation persiste et que des personnes ne sont pas promues parce qu'elles sont unilingues francophones ou anglophones, notre province ne devrait pas s'engager dans cette voie. Je voudrais être mis au courant en pareille situation, car nous avons dit que, en particulier en ce qui concerne Medavie et le personnel paramédical, les gens ne se verraient pas refuser un emploi à temps plein ni ne resteraient des employés occasionnels parce qu'ils sont unilingues. Voilà l'engagement dont nous avons parlé collectivement à la Chambre. Nous en avons parlé à



Medavie. Si l'engagement ne se concrétise pas, nous devons faire en sorte qu'il se concrétise, Monsieur le président.

[Original]

## Nominations

**M. LePage** : Ce matin, nous avons appris de la part du premier ministre qu'un nouveau processus de sélection pour le commissaire aux langues officielles serait mis en place. Le premier ministre blâme justement la date des élections pour le retard. Pourtant, à ce moment-là, ne savait-il pas que les élections étaient à date fixe? Remet-il en question le processus? J'aimerais savoir ceci : Sur quelles dispositions de la *Loi sur les langues officielles* le premier ministre s'appuie-t-il pour changer le processus de sélection du commissaire aux langues officielles?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, selon moi, la situation avait duré trop longtemps. La situation s'était enlisée pendant le processus électoral, et l'intention était d'examiner la situation et de veiller à ce qu'un nombre convenable de candidats aient postulé pour le poste et à ce que nous rendions le processus indépendant et juste pour tout le monde.

Je pense que, tout au long du processus — et j'aimerais savoir pendant que nous le suivons —, il faut aussi comprendre le rôle du commissaire aux langues officielles, car, comme son titre l'indique, Monsieur le président, le rôle est bel et bien celui d'un commissaire aux langues officielles. Après 50 ans, nous ne devrions pas débattre à la Chambre des questions liées au français et à l'anglais. Nous devrions avoir réglé la question. Pour ce qui est du rôle du commissaire, je souhaite vivement qu'il soit dorénavant axé sur les causes premières qui empêchent nos enfants d'apprendre les deux langues officielles dans notre province. Quel est le problème? Pourquoi cela n'est-il pas un fait acquis au sein de notre système d'éducation? Comment notre secteur anglophone a-t-il pu si lamentablement échouer à offrir les services dans les deux langues aux enfants de la province?

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

**M. LePage** : Merci, Monsieur le président. Cette réponse me laisse vraiment perplexe. Le processus a été changé, mais, ce qui m'inquiète le plus, c'est de savoir si le rôle et les responsabilités du commissaire aux langues officielles ont été changés. J'aimerais donc savoir si, avec ce nouveau processus de sélection, le gouvernement a changé le rôle et les responsabilités du commissaire aux langues officielles.



[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** : Non, Monsieur le président, nous n'avons apporté aucun changement au rôle et aux responsabilités actuels. Toutefois, ce que je dis, c'est que le poste est celui d'un commissaire aux langues officielles. Cela dit, notre but doit être de trouver des façons pour que les gens puissent parler couramment la langue, soit le français ou l'anglais, partout dans la province. Comment pouvons-nous faire en sorte que cela se produise? J'estime que le commissariat doit jouer un rôle important dans l'atteinte de cet objectif.

Quand je regarde notre système d'éducation — et je l'ai dit maintes fois à la Chambre —, environ 20 % des jeunes du secteur anglophone sont bilingues au moment d'obtenir leur diplôme. C'est pitoyable, Monsieur le président. C'est triste de penser que, après 50 ans, nous n'avons pas appris à enseigner à nos enfants à parler les deux langues officielles. Au titre de toute nouvelle exigence — et j'imagine que cela faisait partie des anciennes exigences —, je veux comprendre pourquoi nous ne sommes pas capables d'accomplir ce que nous souhaitons tous accomplir, c'est-à-dire faire en sorte que tous les jeunes puissent parler les deux langues officielles après leurs études dans nos écoles. Quel est notre problème, Monsieur le président?

